

Elections du juge et vice-juge de commune

La municipalité d'Hérémence porte à votre connaissance les résultats suivants :

1. Election du juge de commune

Une seule liste ayant été déposée pour l'élection du juge de commune, la candidate de cette liste, **Mme Schucan Sandra** est élue sans scrutin (élection tacite), conformément à la loi sur les droits politiques (art. 205 al. 1 LcDP).

2. Election du vice-juge de commune

Une seule liste ayant été déposée pour l'élection du vice-juge de commune, la candidate de cette liste, **Mme Gauye Linda** est élue sans scrutin (élection tacite), conformément à la loi sur les droits politiques (art. 205 al. 1 LcDP).

L'ADMINISTRATION COMMUNALE
D'HEREMENCE

Hérémence, le 20 octobre 2020